

Éditorial

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Ceillac a rejoint la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras issue de la fusion de la Communauté de Communes du Guillestrois et de celle du Queyras, elle-même héritière



du Syndicat Intercommunal à Vocations multiples créé par Philippe Lamour, il y a 50 ans.

50 années d'une collaboration étroite et dans de très nombreux domaines qui ont forgé l'identité du Queyras aux plans économique, touristique, social bien au delà de l'entité géographique, historique et patrimoniale plusieurs fois séculaire.

Cette identité du Queyras ne doit pas se dissoudre dans un espace territorial plus large mais au contraire se renforcer. Le Parc Naturel Régional doit en être le garant et le symbole.

Une fois encore, la neige n'était pas au rendezvous de Noël.

Dans un contexte économique difficile, cette situation s'est traduite par une fréquentation en baisse qui a fragilisé notre économie locale même si, pour ce qui concerne les remontées mécaniques, les résultats sont bien meilleurs que ceux de l'an dernier. Au delà des vaines querelles sur les évolutions climatiques, l'heure est venue de diversifier notre offre touristique et de rechercher une plus grande adaptabilité de nos équipements, de notre organisation, de nos animations. La satisfaction qu'ont exprimée nos visiteurs pendant ces vacances de fin d'année au cours desquelles ils ont pu, outre le ski alpin, se promener à pied ou en raquettes, utiliser la patinoire ou flâner dans les rues, témoigne du bienfondé des choix qui ont été faits il y a un demi siècle de conserver une âme à notre village et de préserver son environnement naturel.

En dépit de l'indigence croissante des finances communales, nous avons pu honorer tous nos engagements en 2016 au prix d'une gestion rigoureuse. Ces efforts nous ont permis de réaliser différents projets qui, pour modestes qu'ils soient, participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du village et des touristes qui viennent ou séjournent à Ceillac.

C'est sur l'accueil et l'installation de nouveaux habitants permanents que nous devons désormais faire porter nos efforts pour retrouver à l'école des effectifs qui, si la tendance actuelle se poursuivait, menaceraient son existence même.

C'est donc avec un optimisme raisonnable que je souhaite, à toutes et à tous, en mon nom et au nom de l'équipe municipale une bonne et heureuse année.

Christian Grossan

FUSION des COMMUNAUTÉS de COMMUNES

Rappelons que cette fusion intervient, après avis favorable de toutes les communes concernées, en application de la loi « NOTRe » (Nouvelle communes concernées, en application de la loi « NOTRe » (Nouvelle communes concernées), qui prévoit un nouveau schéma des Communes avec une rationalisation de leur périmètre.

La nouvelle Communauté de Communes compte 8.000 habitants environ. Son siège est situé à Guillestre mais une antenne est maintenue

à Aiguilles. Il y a une seule administration pour le nouveau territoire. La nouvelle Communauté de Communes reprend l'ensemble des contrats en cours (personnel, assurance, baux, conventions...). La directrice des services est Catherine Tessa (directrice

de l'ancienne C.C. du Guillestrois), la directrice adjointe est Stéphanie Marcellin (directrice de l'ancienne C.C. du Queyras).

Les services sont donc réorganisés en conséquence en intégrant pour chacun d'eux la nouvelle dimension territoriale. Une fois que la réorganisation sera achevée dans son fonctionnement, un document sera diffusé pour que les habitants puissent savoir où et à qui s'adresser.

LES COMPÉTENCES

Les principales compétences exercées par la CCGQ. sont :

- le tourisme - le ski de fond

- les déchets - les maisons de santé

- l'assainissement - les activités de pleine nature

- la GEMAPI - les sports et le social

- les ZAE - développement économique

- l'aménagement du territoire

- les services aux personnes

- les énergies renouvelables (bois, solaire...)

Quelques précisions

Tourisme

La compétence est totale et concerne donc l'accueil, l'information et la promotion.

Dans un premier temps, jusqu'à la fin de l'hiver au moins, chaque territoire conserve son fonctionnement propre puis les services fusionneront progressivement.

Le siège du nouvel office (Office du Tourisme Intercommunal du Guillestrois-Queyras, OTGQ.) est situé à Ville-Vieille dans l'ancien office du tourisme du Queyras. Son président sera prochainement élu et son directeur est Pierre Koyacic.

Comme la loi le permet, les communes de Risoul et de Vars qui ont chacun un office du tourisme propre, associatif, le conserveront et ce jusqu'en 2020 maximum.

Déchets

Cela concerne la collecte et le traitement des déchets ainsi que la création et la gestion des déchèteries.

Assainissement

La compétence intègre les réseaux de collecte et de transfert, les stations d'épuration et leur fonctionnement

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

C'est une compétence lourde qui nécessite des investissements très importants, normalement subventionnés à une hauteur conséquente par l'État.

Pour cette année, la part restant à la charge de la CCGQ étant de 800.000 € environ, la taxe afférente se montera à 40 € par foyer (maximum prévu par la loi). Cette redevance sera répartie sur l'ensemble des taxes.

ZAE (zones d'activité économique)

Les zones d'activité économique sont des espaces dédiés à l'installation des artisans pour l'essentiel. Elles sont par définition viabilisées.

Elles sont au nombre de 5 pour le territoire : Pignée (Aiguilles), Viste (Ceillac), Villard (Guillestre), Jassaygues (Ristolas), Guillermin (Saint-Crépin).

Ski de fond

La compétence est reprise. Le fonctionnement et les investissements touchant à cette activité sont donc transférés à la nouvelle Communauté de Communes qui reprendra la convention signée avec la commune de Ceillac pour la location du bâtiment d'accueil de ski de fond.

Les compétences qui restent du domaine des communes sont : les transports, l'urbanisme (avec le PLU), l'eau potable (jusqu'en 2020), l'état civil, la police, le logement, l'enfance...

LA FISCALITÉ

L'harmonisation de la fiscalité entre les deux territoires sera lissée sur 12 ans. Concernant les impôts des entreprises, la FPU. (fiscalité professionnelle unique) remplace la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

C'est donc la CCGQ qui percevra les impôts et taxes des entreprises. La perte de recettes pour les communes sera intégralement compensée par une attribution de compensation versée par la CCGQ.

LES ASSOCIATIONS

Chaque communauté de communes pouvait verser des subventions aux associations de son territoire. La C.C. du Queyras octroyait ainsi chaque année une somme de 250.000 € aux différentes associations du Queyras, des associations essentielles pour la vie sociale, culturelle et sportive du territoire.

Le Guillestrois procédait de même avec des critères d'attribution qui lui étaient propres ($total: 65.000 \ \epsilon$). Le conseil communautaire devra donc définir les nouveaux critères qui prévaudront pour soutenir le maximum d'associations et ceci dans un contexte financier difficile pour les collectivités territoriales.

LA GOUVERNANCE

Lors de la première réunion du Conseil Communautaire, les 30 conseillers ont élu leur président en la personne de Max Brémond, maire de Risoul. Sur sa proposition, 9 vice-présidents ont été élus :

Christian Laurens (maire de Ristolas et ancien pdt de la C.C. du Queyras), Bernard Leterrier (maire de Guillestre), Valérie Garcin-Eyméoud (1ère adj. de Molines et conseillère départ.), J-Pierre Boulet (maire de Vars), Jean-Louis Poncet (maire de Château-V.V.), Anne Chouvet (maire d'Eygliers), Philippe Chabrand (maire d'Arvieux), J-L. Queyras (maire de St-Crépin), J-L. Bérard (maire de St-Clément)

Le bureau est composé, conformément aux statuts, des 16 maires des communes concernées et des 2 conseillers départementaux.

La commune de Ceillac est représentée dans 10 des 12 commissions créées le 6 janvier lors du premier conseil communautaire :

- finances et budget (Ch. Grossan)
- développement économique et ZAE (Ch. Grossan)
- transition énergétique, déchets, environnement (Ch. Gr)
- tourisme, attractivité, communication (M. Chavrot)
- agriculture ~ abattoir
- activités de pleine nature et sports (M. Chavrot)
- aménagement du territoire, mobilité et déplacements, foncier et urbanisme
- culture et patrimoine (A. Blès)
- vie sociale et associative (M. Chavrot)
- travaux, signalétique, bâtiments (M. Chavrot)
- assainissement et eau potable (J. Favier)
- risques naturels et GEMAPI (J. Favier)

Chaque commission est présidée par le président ou un vice-président de la CCGQ, hormis la commission finances et budget présidée par Christian Grossan.

ÉTAT DES PROJETS EN COURS ~ TRAVAUX...

MAISON des ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Suite à une opportunité professionnelle, Angélique Serrano qui gérait la MAM est partie sur la Roche de Rame. La commune recherche actuellement une assistante maternelle pour la remplacer.

En attendant, les enfants du village peuvent être accueillis à la garderie du Village de Vacances.

PATINOIRE

La patinoire acquise l'année dernière pour proposer une activité complémentaire afin de pallier le manque de neige a été déplacée pour un endroit plus visible. Elle est désormais située en haut de la piste des Tourres et devrait ainsi faciliter l'accès aux nombreux touristes qui fréquentent l'espace ludique le soir.

La commune a signé une convention avec VVF et Nicolas Lapergue qui gérera la patinoire. Hors périodes scolaires, elle fonctionne chaque soir de 17 h 30 à 19 h (*lundi au vendredi*) et le samedi de 17 h 30 à 20 h 30. En périodes de



vacances scolaires, elle sera ouverte tous les jours sauf le samedi, de 17 h 30 à 19 h 30 avec une nocturne en plus le jeudi de 20 h 30 à 22 h.

La fréquentation de ce début d'hiver confirme l'intérêt de la mise en place de cette activité et l'opportunité du déplacement de la patinoire.

TABLE ORIENTATION



Les panneaux en demi-lune ont été posés cet automne avec l'aide de l'ALAT (base hélicoptères de Gap). Cette intervention acte la fin de ce chantier situé à 2900 m d'altitude réalisé par Montagne Multi Travaux.

Les randonneurs pourront ainsi identifier les sommets visibles depuis la crête de Favière et notamment les principaux sommets du Queyras, des Ecrins (Meije, Pelvoux, Agneaux...) et nombre de sommets des Alpes du Nord, dont le Mont-Blanc.

PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)

En application des lois Grenelle 1 et 2 qui portent sur l'engagement national pour l'environnement, les Plans Locaux d'Urbanisme ont un rôle renforcé et doivent intégrer de nouvelles dispositions environnementales.

Le PLU de la commune va donc être révisé. Il sera fait appel pour cela à un cabinet d'études. Pour ce travail, la commune a reçu une aide de l'Etat de 7.000 € au titre de la dotation globale de décentralisation.

<u>CIMETIÈRE</u>

Jusque-là, aucun règlement n'était dédié au cimetière. Après de nombreuses réunions de travail, un projet a donc été rédigé. Il tient compte de ce qui se pratique dans les communes environnantes mais aussi des pratiques locales. Il a été soumis à la population au mois de décembre qui a pu ainsi faire part de toutes les observations voulues. Il a ensuite été voté par le conseil municipal.

Principales dispositions:

Peuvent être enterrées ou disposer d'une place au funérarium ou sur le terrain commun, les Les espaces gagnés et le funérarium ont été bénis par le père Félix Caillet, à l'automne.

personnes décédées sur la commune ou ayant une résidence principale sur la commune.

La prise en charge des frais se monte à 600 € pour un enterrement ou une place au funérarium.

Les emplacements peuvent être récupérés par la commune au bout de 30 ans, sauf si la famille souhaite conserver l'emplacement. Une contribution de 1.200 € sera alors demandée pour 30 années supplémentaires.

RISQUES INONDATIONS ~ ALIMENTATION on EAU POTABLE

Afin de réduire la vulnérabilité de notre village et avoir une gestion intégrée du risque inondation, la commune continue son action dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (*PAPI*) pour les années 2018-2024.

Les actions prochaines concerneront la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à la population, la pose de repères de crue, l'installation du système d'alerte du village et la finalisation de notre Plan Communal de Sauvegarde. Portées par la nouvelle Communauté de Communes Guillestrois-Queyras, les études de confortement du canal continuent d'avancer : amélioration des capacités du canal, aménagement de l'entonnement en amont du village et de la jonction Cristillan/Mélézet.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, élément essentiel au développement urbain de notre village, la réfection de la canalisation du brisecharge au camping des Moutets a éliminé la plupart des pertes dues aux fuites. Nous attendons les réponses du Département et de l'Agence de l'eau quant à nos demandes de subventions afin de poursuivre le remplacement de la canalisation jusqu'au réservoir.

Le bureau d'études *IDÉE-EAUX* va nous présenter prochainement les résultats de son étude qui recherche les rapports, au niveau hydrogéologique, entre le lac Sainte-Anne et la source de l'Adoux pour compléter la réflexion sur la recherche complémentaire de ressources en eau.

En parallèle, le dossier d'autorisation préfectorale des périmètres de protection des zones de captages du Mélézet, des Sagnes et de la Clapière devrait aboutir ; la commune sera alors en conformité avec la loi.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL du CRISTILLAN (Microcentrale)

Suite à une baisse notable des précipitations ces dernières années et à des travaux d'entretien coûteux, les recettes d'exploitation ont été en régression cette année. L'impact est conséquent puisque ces recettes complémentaires représentent une part de plus en plus importante des recettes de la commune en raison de la baisse des dotations de l'État.

Recettes encaissées par la commune sur les 4 dernières années :

- 2013 : 150.000 €

- 2014 : 120.000 €

- 2015: 90.000€

- 2016: 60.000 €

Le décret de mars 2016 instituant les nouveaux tarifs de rachat de production électrique qui tiennent compte de la transition énergétique, le conseil syndical a décidé d'effectuer les travaux nécessaires pour pouvoir bénéficier des conditions de rachat très favorables (H16) et garanties pendant 20 ans.

Ces travaux se montent à $800.000 \in$ et devraient être amortis en moins de 10 ans.

Si un nouvel emprunt a été contracté pour les financer, la fin des emprunts précédents, permet d'espérer des recettes en hausse dans 2 ans.

A noter que le conseil syndical, regroupant à égalité des représentants de Guillestre et de Ceillac et présidé par Célestin Fournier, s'est refusé, comme cela lui était possible, à augmenter le prélèvement d'eau dans le Cristillan afin de ne pas accroître l'impact sur la faune du cours d'eau.

BÂTIMENT NORDIQUE

Le bâtiment nordique a fait l'objet de travaux destinés à clore l'espace sous terrasse afin de pouvoir y stocker la cuve à fuel, les panneaux de signalisation, les piquets, la motoneige et autres matériels dédiés au ski de fond.

Le montant de ces travaux, réalisés par l'entreprise Gauthier, retenue après consultation, s'est élevé à 7740 €.

Une convention a été négociée pour la location de ce bâtiment à la Communauté de Communes du Queyras pour une durée de 10 ans. Cette convention sera reprise par la nouvelle Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras qui a repris la compétence ski de fond.



DÉCHÈTERIE

Pour jeter leurs déchets, les Ceillaquins et les visiteurs de la vallée disposent de containers semi-enfouis placés dans le village et de la déchèterie.

Dans les containers, on peut trier le verre, le papier, les emballages et les autres déchets ménagers.

A la déchèterie, sont récupérés, souvent pour être recyclés, les objets métalliques, les batteries, les piles, l'électroménager, les huiles, les pneus, les produits dangereux...

Ceillac disposait aussi, jusqu'à il y a peu, d'une place de dépôt (décharge brute) destinée aux gravats et aux déchets verts. Malheureusement, cette place

continuait à recevoir toutes sortes de déchets qui n'avaient rien à y faire, avec un impact paysager désastreux et une pollution des sols importante (voir photo).

Bien trop longtemps après que la loi ne l'a imposé, la commune a donc décidé, d'un commun accord avec la Communauté de Communes et le Département, de fermer cette décharge qui fera l'objet d'un nettoyage et d'un terrassement.

La déchèterie sera agrandie et disposera de trois espaces supplémentaires, un pouvant recevoir les déchets verts, un les gravats et un dernier le bois.

L'intégration de ces trois espaces à la déchèterie devrait permettre de contrôler la nature des dépôts et de ne plus voir des immondices dispersées n'importe où. Rappelons que tout dépôt de déchet en dehors des lieux prévus à cet effet peut entraîner une contravention pouvant aller jusqu'à 1500 €, avec la confiscation éventuelle du véhicule.

La commune compte sur l'esprit civique de chacun pour ne plus revoir ce genre de spectacle désolant à l'avenir.

Horaires de la déchèterie : mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h

ZAC de l'Infernet (Zone d'Aménagement Concertée)

A la fin du printemps, une enquête publique a eu lieu afin de recueillir l'avis des Ceillaquins quant au projet de ZAC de l'Infernet. La participation a été importante et le commissaire enquêteur désigné par le préfet a pu rendre un rapport argumenté.

Le préfet au vu de ce rapport a décidé de donner un avis favorable pour la création de cette ZAC et l'a déclarée d'utilité publique. Cela permettra à la commune de procéder à l'acquisition des terrains par voie de négociation, qui reste le souhait premier de la commune, ou par voie d'expropriation. Ces acquisitions doivent être effectuées dans un délai de 5 ans.

L'objectif premier de cette ZAC est la création d'habitats permanents pour fixer des jeunes désirant rester ou s'installer à Ceillac.

<u>Numérique</u>

Chantal Eyméoud, vice-présidente de la région et présidente de PACA THD (*très haut débit*), chargé du déploiement du haut débit sur la région PACA, a écrit un courrier en juillet 2016 aux communes du Queyras qui faisait état des efforts faits sur le territoire pour pallier les problèmes récurrents de connexion et de débit au cours de l'hiver dernier.

Suite à ce courrier qui pouvait paraître imprécis quant à la poursuite de la mise en place de la fibre, celle-ci apparaissant comme directement dépendante du

« maintien des efforts de PACA THD sur les années à venir », la commune a demandé des précisions, notamment sur le calendrier.



La réponse est plus explicite puisque Chantal Eyméoud s'engage à poursuivre les efforts de PACA THD pour désenclaver l'ensemble du Queyras malgré les coûts élevés dus aux contraintes techniques et typologiques. Concernant Ceillac, la réalisation d'un nœud de raccordement (NRA MED) permettant le haut débit est programmée sur 2017-2018. La montée en débit sera effective après la réalisation d'une partie de la liaison Guillestre-Château-Ville-Vieille.

Un tiers de habitants de Ceillac bénéficiera alors d'un débit entre 30 et 100 Mbits/s (2 Mbits/s actuellement, au mieux...) et plus de 60% d'un débit entre 8 et 30 Mbits/s, le débit étant directement dépendant de l'éloignement du NRA situé au village.

Free Mobile

Dans le cadre du développement de son propre réseau, Free mobile a disposé des antennes de téléphonie sur le mât TDF situé dans le bois du Cheynet qui abrite déjà les appareils Bouygues. Ces antennes, qui devraient être activées dans peu de temps, permettront aux abonnés Free Mobile d'accéder directement à la 4G.

S.I.G.D.E.P. (Syndicat Intercommunal Guil-Durance Éclairage Public)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'y a plus qu'un seul syndicat chargé de l'éclairage public pour Le Guillestrois, le Queyras et l'Argentière. Il a désormais entière compétence pour le fonctionnement comme pour les investissements.

Pour Ceillac, les investissements ont été évalués à 300.000 €. Ils comprennent le remplacement de quasiment tout le parc de lampadaires (environ 200) pour des équipements plus récents et équipés de LED. Une partie de ces lampadaires sera équipée de capteurs de passage afin de réduire la consommation et la pollution lumineuse.

Les coffrets électriques actuels seront pour la plupart également remplacés par des appareils modernes, aux normes et répondant donc à tous les critères de sécurité.

Les économies réalisées devraient permettre d'amortir le coût global en moins de 10 ans.

Les dossiers sont en cours d'instruction au niveau de la région.

<u>MUR AIRE de JEUX</u>

Le très mauvais état du mur nord du terrain de jeux empêchait toute extension possible avec des problèmes de sécurité importants. Il a donc été refait à l'automne par l'entreprise BF Maçonnerie, retenue comme il se doit après consultation de plusieurs entreprises.

Le coût des travaux se monte à $50.000 \in$ (à parts égales entre la réfection du mur et l'acquisition de nouveaux jeux), subventionnés par l'Etat pour $20.000 \in$ et le département pour $5.000 \in$.





La surface de l'aire de jeux est désormais étendue de plus de 50 %. Cela permettra l'installation de nouveaux jeux qui seront mis en place au printemps.

RECENSEMENT

Depuis le 19 janvier et jusqu'au 18 février, se déroule, à Ceillac, le recensement comme dans toutes les autres communes de France.

Le but de ce recensement est de recueillir les informations nécessaires pour dénombrer précisément la population, avec ses caractéristiques (niveau d'études, professions...), mais aussi de mieux connaître l'habitat (type de logement, surface, nombre de pièces, confort...).

Le recueil de ces données permet aux collectivités, comme à l'État, d'ajuster leurs politiques publiques, en matière de logement, d'éducation, de transports...

Le recensement est obligatoire et les données recueillies sont soumises au secret professionnel.

Sur Ceillac, l'agent recenseur est Christian Périgot. Il passera dans chaque foyer afin de recueillir les questionnaires ou pour remettre les identifiants permettant le recensement en ligne. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil

NOMS de RUES

Les noms de rues ayant été arrêtés après consultation de la population, la mise en place des plaques commencera cette année par le village.

GIRARDIN

Depuis plusieurs années, l'alimentation en eau du snack Girardin était défaillante à la suite des travaux effectués en 2005 pour la mise en place du réseau de neige de culture. Avec l'aide du département $(1.700 \, \epsilon)$, la commune a procédé aux réparations nécessaires pour $3.200 \, \epsilon$

ENSEIGNES ~ PUBLICITÉ

Le département procédera à la fin de l'hiver à la dépose des panneaux situés le long des routes qui signalent des activités ou des commerces. Seules sont désormais admises les indications relatives aux produits du terroir.

Il en est de même pour les panneaux ou enseignes implantés dans le milieu naturel autres que la signalétique des sentiers.

Des plans du village sont en préparation. Ils comporteront les noms de rues, les lieux publics, les commerces et toutes les indications de lieux pouvant être utiles à nos visiteurs.

CIRCULATION et STATIONNEMENT

Les restrictions relatives à la circulation dans le village (sens interdit de la rue de Vière - anciennement rue des Morts -, zone piétonne) sont reconduites pour la période du 1 er février au 2 avril 2017.

La circulation est interdite dans le sens de la descente sur le chemin des Tourres

A l'intérieur du village, à l'Ochette et sur la route menant à la Clapière, la vitesse demeure limitée à 30 km/h. Il en est de même entre le croisement de la route de la Gravière et de la D 60 jusqu'à l'extrémité est du parking de la Chalp du dessous.

Au-delà de cette limite, la vitesse demeure limitée à 50 km/h.

Ces dispositions de bon sens doivent permettre à l'ensemble des usagers de la voirie (automobilistes, cyclistes, piétons, enfants accompagnés ou non) d'y évoluer en toute sécurité. C'est aussi un geste de convivialité et d'accueil de nos visiteurs désireux de découvrir le village en toute quiétude.

DÉNEIGEMENT

Alors que la convention pour le déneigement du village a été reconduite, pour un an, avec l'entreprise Chalets Marchis, la commune a décidé d'acquérir une fraise à neige afin de pouvoir déneiger les petites ruelles inaccessibles avec les gros engins ou les petits espaces ainsi que la patinoire.



COMITÉ des FÊTES

Marie-Françoise Reynaud est la nouvelle présidente du Comité des Fêtes de Ceillac. Pour plus de visibilité et inciter à une meilleure implication des habitants, l'association a proposé à tout un chacun d'adhérer. D'ores et déjà, de nouveaux adhérents ont choisi, en apportant leur contribution, de soutenir le Comité qui est force de proposition et apporte son appui à Arlène Buzet, chargée de l'animation à la mairie.